

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absent : 0

Date convocation et affichage : 29/05/26

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,
Magali Nazet-Marson, Brigitte March, Jean-Michel Caritey, Sophie Cornut, Benjamin Delprat, Elisabeth Nait, Nicolas Jourdan, adjoints

Christine Baudouin, Sabine Perrier-Bonnet, Daniel Iché, Eric Monin, Thibaut Azaubert, Virginie Pascal, Virginie Rigal, Brice Favre, Laure Derail, Laure Pith, Julie Masson-Aliaga, Renaud Trinquier, Jérémy Veillard, conseillers municipaux

Membres représentés :

Karine Anneya	pouvoir à Elisabeth Nait
Patrick Azéma	pouvoir à Renaud Calvat
Bertrand Beauchard	pouvoir à Brice Favre
Bruno Chareyre	pouvoir à Benjamin Delprat
Meriem Ferhat	pouvoir à Eric Monin
Jean-Christophe Maurel	pouvoir à Laure Pith
Corentin Pic	pouvoir à Thibaut Azaubert
Cindy Husson	pouvoir à Renaud Trinquier

Membre absent : /**Secrétaire de séance** : Christine Baudouin**Affaire n° 11 – Renouvellement des instances représentatives de dialogue social – Détermination du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

Rapporteur : Thibaut Azaubert

Monsieur le conseiller municipal expose que conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, un arrêté en date du 2 juillet 2025 a fixé la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026.

Il appartient à l'organe délibérant, après consultation des organisations syndicales, de déterminer au moins 6 mois avant la date du scrutin, le nombre de représentants du personnel (entre 3 et 5 pour les collectivités comptant moins de 200 agents).

L'effectif de la collectivité, relevant du Comité Social Territorial (CST), s'établit, au 1^{er} janvier 2026, comme suit :

Statut	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires titulaires	34	13	47
Fonctionnaires stagiaires	1	3	4
Agents contractuels de droit public	44	21	65
Effectif total relevant du CST	79	37	116

Le Comité Social Territorial actuel, créé par délibération du conseil municipal du 4 avril 2022 est composé de :

- Cinq représentants du personnel.
- Cinq représentants de la collectivité (dont la durée du mandat est liée à celui du conseil municipal).

Par conséquent, il propose au conseil municipal :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq (les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires).
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- De décider le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le conseiller municipal et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

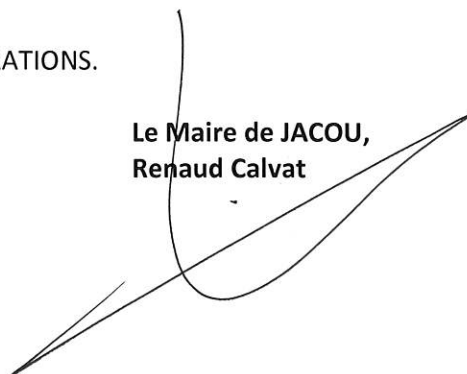
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Christine Baudouin



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 9/06/26
- date d'affichage le : 9/06/26